

Fabrique d'église - Saint-Ghislain (Harmignies) - Budget 2022

Rapport officiel

Siège social:
Chaussée de Beaumont 434
7022 Harmignies

Ville de Mons
Diocèse de Tournai
Province de Hainaut
BCE: 0220.702.219

Le président

Paul Lebailly
Chemin des Mourdreux 44
7000 Mons

0479 45 16 49
lebailly.p@gmail.com

La secrétaire

Christiane Quaghebeur
Rue Nestor Dehon 26
7030 Saint-Symphorien

0496 65 53 56
ch.quaghebeur@hotmail.com

Le trésorier

Emile Kaisin
Rue de Villers 3
7022 Harmignies

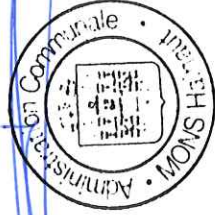
0472 87 86 67
emilekaisin@skynet.be
✉ adresse de correspondance

Le présent budget incorpore:

- le résultat définitif du compte annuel 2020 arrêté par le conseil de fabrique le 08/04/2021 (approuvé par la Commune le 21/06/2021)
- Pour le calcul du résultat présumé 2021: le budget initial 2021 arrêté par le conseil de fabrique le 27/08/2020 et approuvé par la Commune le 27/09/2020

Suivi du budget:

- Décision du conseil de fabrique:
- Transmis à la Commune et au Diocèse de Tournai:
- Reçu à la Commune: *30/08/2021*
- Reçu au Diocèse de Tournai:
- Décision du Diocèse de Tournai:
- Décision de la Commune:



Préambule - Le calcul du résultat présumé de l'exercice 2021 (budget 2022)

Le calcul du résultat présumé de 2021 se base sur les 2 étapes suivantes:

- le résultat définitif du compte annuel 2020 arrêté par le conseil de fabrique le 08/04/2021 (approuvé par la Commune le 21/06/2021)
- le budget initial 2021 arrêté par le conseil de fabrique le 27/08/2020 et approuvé par la Commune le 27/09/2020

Actif		Passif	
Boni du compte 2020	4.627,02	Déficit du compte 2020	
Boni du budget 2021 (après modifications éventuelles)		Déficit du budget 2021 (après modifications éventuelles)	
Crédit inscrit à l'art. D52 des dépenses du budget 2021		Crédit inscrit à l'article R20 des recettes du budget 2021	2.128,08
Total A	4.627,02	Total B	2.128,08
Différence (A-B) = (Boni - Mali)*			2.498,94
Observations du trésorier et du conseil de fabrique - révision			
Résultat présumé après révision (par le trésorier)			2.498,94

* Si A est plus élevé que B, la différence est un boni présumé à inscrire à l'article R20 des recettes.

Si B est plus élevé que A, la différence est un mali présumé à inscrire à l'article D52 des dépenses.

Le résultat présumé de 2021 est de 2.498,94 euros en positif; ce montant s'ajoute à l'art. R20 des recettes du budget 2022.

Observations et explications

Concernant les dépenses du chapitre 1:

D11b: nous continuons à prévoir des achats de gel hydroalcolique et de masques.

D12: comme annoncé précédemment, après plusieurs années, il convient de renouveler certaines pièces de la garde robe ecclésiastique. L'achat d'une deuxième chasuble est prévue cette année afin de disposer progressivement d'une pièce dans chacune des 4 couleurs liturgiques.

D15: achat de la nouvelle traduction du Missel Romain et des manuels du CIPAR

Concernant les dépenses du chapitre 2:

D27: la réparation de la porte de l'église prévue précédemment n'a pu être réalisée car les travaux à la cheminée et le remplacement de survitrages a été jugé plus urgent. Nous avons donc reporté en 2022 un budget pour ce travail en respectant le caractère ancien de cette porte (devis de 10.000€). Une intervention est prévue sur les boiseries du chœur attaquées par des insectes xylophages; nous attendons un devis.

D30: les boiseries extérieures du presbytère nécessitent une nouvelle couche de lasure afin d'en assurer un entretien correct.

RECETTES	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Évêché	Montants rectifiés par la Commune
CHAPITRE I. RECETTES ORDINAIRES	26.578,02	35.269,10		
R01. Loyers de maisons	19.094,12	32.770,16		
R02. Fermages de biens en argent		1.500,00		
R03. Fermages de biens en nature, évaluation en argent				
R04. Rentes foncières en argent				
R05. Rentes en nature, évaluation en argent				
R06. Revenus des fondations, rentes				
R07. Revenus des fondations, fermages et maisons	659,91	700,00		
R08. Intérêts de fonds placés sur hypothèque				
R09. Intérêts en rentes sur l'État				
R10. Intérêts à la Caisse d'Épargne				
R11. Intérêts des fonds placés en d'autres valeurs				
R12. Coupes de bois				
R13. Produits du cimetière, vente d'herbes, etc.				
R14. Produits des chaises, bancs, tribunes	75,30	140,00		
R15. Produits des troncs, quêtes, oblations				
R16. Droits de la fabrique dans les inhumations, les services funèbres et les mariages	95,00	150,00		
R17. Supplément pour les frais ordinaires du culte	17.775,28	29.580,16		
R18. Autres recettes ordinaires				
R18A. Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS	488,63	600,00		
R18B. Précompte professionnel retenu à la source				
R18C. Remboursements				
R18D. Occupation de l'église				
R18E. Antenne relais GSM				
R18F. Divers (recettes ordinaires)	100,00			
CHAPITRE II. RECETTES EXTRAORDINAIRES	7.483,90	2.498,94		
R19. Boni du compte de l'exercice précédent	7.483,90			
R20. Boni présumé de l'exercice précédent		2.498,94		
R21. Emprunts				
R22. Vente de biens, coupes extraordinaires, etc.				
R23. Remboursements de capitaux				
R24. Donation, legs				
R25. Subsidés extraordinaires de la commune				
R26. Subsidés extraordinaires de la province				
R27. Subsidés extraordinaires de la R.W.				
R28. Autres (recettes extraordinaires)				
R28A. Solde de subside ordinaire reçu dans les limites du compte				
R28B. Solde de subside extraord. reçu dans les limites du compte				

		Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
R28C. Indemnité d'assurance pour travaux extraordinaires	R28C.				
R28D. Divers (recettes extraordinaires)	R28D.				
RECAPITULATION - RECETTES					
Recettes ordinaires		19.094,12	32.770,16		
Recettes extraordinaires		7.483,90	2.498,94		
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES		26.578,02	35.269,10		

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
DÉPENSES	21.951,00	35.269,10		
CHAPITRE I. DÉPENSES RELATIVES À LA CÉLÉBRATION DU CULTE ARRÊTÉES PAR L'EVÊQUE	2.616,37	4.800,00		
Objets de consommation				
D01. Pain d'autel	62,27	50,00		
D02. Vin		10,00		
D03. Cire, encens et chandelles	111,00	100,00		
D04. Huile pour lampes ardentes				
D05. Éclairage	359,76	800,00		
D06. Autres				
D06A. Combustible chauffage		1.350,00		
D06B. Eau	280,61	400,00		
D06C. Divers (objets de consommation)				
D06D. Divers (objets de consommation)				
Entretien du mobilier				
D07. Entretien des ornements et vases sacrés		10,00		
D08. Entretien des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie	20,00	10,00		
D09. Blanchissage et raccommodage du linge		10,00		
D10. Nettoyement de l'église (produits)		20,00		
D11. Autres (entretien du mobilier)				
D11A. Matériel pour entretien de l'église	192,71	10,00		
D11B. Divers (entretien du mobilier)		250,00		
Autres frais nécessaires à la célébration du culte				
D12. Achat d'ornements et vases sacrés ordinaires	900,00	1.500,00		
D13. Achat de meubles et ustensiles sacrés ordinaires	680,02	10,00		
D14. Achat de linge d'autel		20,00		
D15. Achat de livres liturgiques	10,00	250,00		
CHAPITRE II. DÉPENSES SOUMISES À L'APPROBATION DE L'EVÊQUE ET DU CONSEIL COMMUNAL	19.334,63	30.469,10		
I. Dépenses ordinaires	19.334,63	30.469,10		
Gages et traitements (montants bruts)				
D16. Traitement brut du clerc				
D17. Traitement brut du sacristain	1.631,96	1.800,00		
D18. Traitement brut des chœurs				
D19. Traitement brut de l'organiste	3.148,82	4.200,00		
D20. Organiste remplaçant				
D21. Traitement des enfants de chœur	54,50	54,50		
D22. Traitement brut des sonneurs				
D23. Traitement brut du porte-croix				
D24. Traitement brut du bedeau				

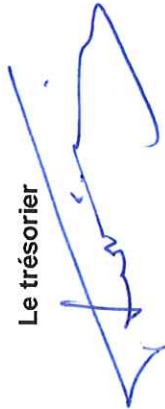
	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
D25. Charges de la nettoyeuse ALE (chèques + assurance)	D25.	304,95	600,00	
D26. Traitement brut de la nettoyeuse	D26.			
Réparation et entretien				
D27. Entretien et réparation de l'église	D27.	6.424,26	12.000,00	
D28. Entretien et réparation de la sacristie	D28.			
D29. Entretien et réparation du cimetière	D29.			
D30. Entretien et réparation du presbytère	D30.	148,83	3.000,00	
D31. Entretien et réparation d'autres propriétés bâties	D31.			
D32. Entretien et réparation de l'orgue	D32.	768,35	800,00	
D33. Entretien et réparation des cloches	D33.			
D34. Entretien et réparation de l'horloge	D34.	250,00		
D35. Autres	D35.			
D35A. Entretien et réparation des appareils de chauffage	D35A.	594,11	700,00	
D35B. Entretien et réparation de l'extincteur	D35B.	138,60	150,00	
D35C. Entreprise de nettoyage	D35C.		100,00	
D35D. Installations techniques (système d'alarme, caméras de surveillance, ...)	D35D.			
D35E. Divers (réparations d'entretien)	D35E.	205,70	300,00	
Dépenses diverses				
D36. Supplément de traitement au curé	D36.			
D37. Supplément de traitement au vicaire	D37.			
D38. Indemnité au prêtre habitué ou auxiliaire	D38.			
D39. Honoraires des prédicateurs	D39.			
D40. Abonnement à 'Eglise de Tournai'	D40.	244,00	244,00	
D41. Remises allouées au trésorier	D41.	60,00	60,00	
D42. Remises allouées à l'Evêché	D42.			
D43. Acquit des anniversaires, messes et serv. religieux fondés	D43.	105,00	98,00	
D44. Intérêts des capitaux dus	D44.			
D45. Papiers, plumes, encres, registres de la fabrique, etc.	D45.		50,00	
D46. Frais de correspondance, ports de lettres, etc.	D46.	17,39	30,00	
D47. Contributions	D47.	226,82	300,00	
D48. Assurance contre l'incendie	D48.	906,81	1.000,00	
D49. Fonds de réserve	D49.			
D50. Autres dépenses ordinaires	D50.			
D50A. Charges sociales	D50A.	2.673,07	3.000,00	
D50B. Précompte professionnel versé	D50B.			
D50C. Avantages sociaux bruts	D50C.	1.241,26	1.000,00	
D50D. Assurance responsabilité civile	D50D.	50,00	320,00	
D50E. Assurance loi	D50E.	114,92	90,00	
D50F. Assurance R.C. objective	D50F.			

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Évêché	Montants rectifiés par la Commune
D50G. Médecine du travail			20,00	
D50H. SABAM	50,60		50,60	
D50I. Reprobél	22,00		22,00	
D50J. Maintenance informatique	30,00		30,00	
D50K. Processions / événements				
D50L. Frais bancaires	172,68	200,00		
D50M. Divers (dépenses diverses)				
D50N. Divers (dépenses diverses)				
II. Dépenses extraordinaires				
D51. Déficit du compte de l'exercice précédent				
D52. Déficit présumé de l'exercice précédent				
D53. Placement de capitaux				
D54. Achat d'ornements, vases sacrés, linge, meubles et ustensiles, non compris au chapitre premier				
D55. Décoration et embellissement de l'église				
D56. Grosses réparations, construction de l'église				
D57. Grosses réparations du cimetière				
D58. Grosses réparations du presbytère				
D59. Grosses réparations d'autres propriétés bâties				
D60. Frais de procédure				
D61. Autres dépenses extraordinaires				
D62. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
D62A. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
D62B. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
D63. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur				
D63A. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur				
D63B. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur				
RÉCAPITULATION - DEPENSES				
Dépenses arrêtées par l'Évêché	2.616,37	4.800,00		
Dépenses soumises à l'approbation de l'Évêque et de la tutelle - ordinaires	19.334,63	30.469,10		
Dépenses soumises à l'approbation de l'Évêque et de la tutelle - extraordinaires				
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	21.951,00	35.269,10		

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
BALANCES				
TOTAL - RECETTES				
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	19.094,12	32.770,16		
dont le supplément ordinaire (art. R17)	17.775,28	29.580,16		
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	7.483,90	2.498,94		
dont l'excédent présumé de l'exercice en cours (art. R20)	7.483,90	2.498,94		
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	26.578,02	35.269,10		
TOTAL - DEPENSES				
Dépenses ordinaires (chapitre I)	2.616,37	4.800,00		
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	19.334,63	30.469,10		
Dépenses extraordinaires (chapitre II-II)	0,00	0,00		
dont le déficit présumé de l'exercice en cours (art. D52)	0,00	0,00		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	21.951,00	35.269,10		
RÉSULTAT (excédent / mali)	4.627,02	0,00		

Document dressé et approuvé en séance du conseil de fabrique, le

Le trésorier



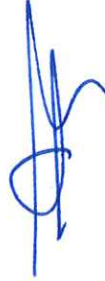
Emile Kaisin

Le président



Paul Lebaillly

La secrétaire



Christiane Quaghebeur

Les membres



Fabrique d'église Saint-Ghislain

7022 HARMIGNIES

ETAT DES COMPTES FINANCIERS AU 24/08/2021

Compte courant BELFIUS BE50 0910 0130 8418	21.881,61 €
dont 4.740,30€, produit de la vente d'un terrain à la Région Wallonne doit être placé prochainement sur un compte d'épargne car le bien vendu était grevé de la charge religieuse suivante (F040, Angélique Bouttiau, 14 obits par an, coût des charges en 2021 : 98,00€). Reste disponible 17.141,31€	
Compte vue KEYTRADE BANK BE69 6511 5603 1778	1.335,21€

IDENTIFICATION ET DROITS ÉVENTUELS DU OU DES PROPRIÉTAIRES

DOMAINE DE LA FABRIQUE D EGLISE DE LA PAROISSE SAINT-GHISLAIN A MONS/HARMIGNIES/
2 MONS GRAND RUE

*difficile. Hémis 2,575
Naveau 2,5045*

*Nouveau coefficient
pour l'ensemble
3,35
(Ligne 344)*

SITUATION DE LA PARCELLE (rue et numéro ou lieu-dit) Détails complémentaires (1)	Wateringue	Désignation cadastrale		Nature de la propriété (1) (4)	SUPERFICIE			Classement et revenu à l'ha ou année de la fin de construction (2)		Revenu cadastral	
		Section	Numéro de la parcelle		ha	a	ca			Code (3)	Montant
LA MONTAGNE } MOUTIER 2,70		A	68	TERRE		21	50	1B	066	1F	14
LA MONTAGNE }		A	123	TERRE		30	10	1	074	1F	22
HAYETTES } 2,54 NAVEAU 6		A	461	TERRE		16	90	2C	057	1F	9
HAYETTES } NAVEAU 6		A	467	TERRE	1	06	60	1B	066	1F	70
BAGNECAMP } MOUTIER 2,70		B	133	TERRE		57	50	2C	057	1F	32
GRAND RIEN NE VAUT } 2,87 DANIER A		B	352	TERRE		70	30	3D	050	1F	35
GROUETTE } LONCOU 3,00		D	227	PATURE		07	20	2	066	1F	4
LA GAMME } SACMAIN 2,31		D	287	PATURE		22	90	2	066	1F	15
CHEE DE BEAUMONT 434		C	161	PRESBYTERE	N	05	68		0001	2G	723
CHEE DE BEAUMONT + 430		C	161	BIBLIOTH.	N	00	42		0001	2G	26
VILLAGE		C	163	JARDIN	N	15	75	1	111	1G	17
R BASSE + 1 #PIE C161K		C	163	B.SCOLAIRE	N	00	15		1970	2G	0

TOTAL DE L'ARTICLE	REVENU CADASTRAL						SUPERFICIE			
	Revenu industriel		Revenu outillage		Revenu ordinaire		ha	a	ca	
	non bâti	bâti	non bâti	bâti	non bâti	bâti				
imposable						201		3	33	00
immunisé						17	747		22	00

(2), (3) et (4) voir notice explicative au verso *

nu à l'ha et revenu cadastral exprimé en EUR

la demande : 2002035284 01012002 5303400122

5,25 EUR

Certifié conforme aux inscriptions de la matrice cadastrale

A Mons, le 17/09/2002

L'agent délégué

VERSTERREN

VERSTERREN Nancy

Fabrique d'église Saint-Ghislain (Harmignies)	Du registre aux délibérations du Conseil de fabrique de cette fabrique d'église a été extrait ce qui suit :
	SÉANCE ORDINAIRE DU 24/08/2021
Membres : Paul Lebailly (Le président), Christiane Quaghebeur (La secrétaire), Emile Kaisin (Le trésorier), Barnabé Ikana (Le desservant), Jean-Pierre Gobert (Membre - absence)	

Objet : Budget – exercice 2022

Le Conseil de fabrique de la Fabrique d'église Saint-Ghislain (Harmignies)

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, les articles 9, 10, 12, 24, 36, 37 et 92 ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, l'article 1^{er} ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Considérant qu'en date du 17/08/2021, le bureau des marguilliers a élaboré le projet de budget, pour l'exercice 2022;

Considérant que ledit projet de budget a été soumis au Conseil de fabrique au cours de la présente séance ;

Considérant que ledit projet de budget répond au principe de sincérité budgétaire ; qu'en effet, les allocations prévues dans les articles de recettes sont susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice 2022, et que les allocations prévues dans les articles de dépense sont susceptibles d'être consommées au cours du même exercice ;

Considérant, pour le surplus, que les allocations arrêtées par le Conseil de fabrique sont justifiées dans l'espace réservé à cet effet en page 3 du budget joint à la présente délibération,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le budget de la Fabrique d'église Saint-Ghislain (Harmignies) pour l'exercice 2022, est arrêté par 4 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions comme suit :